

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 19 octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis
Pouvoir de Mr DELANNOY Jean-Paul à Mr DONABEDIAN Eddy
Pouvoir de Mme REGNIER Marie-Christine à Mme LAZZARI Nadine

Secrétaire de séance : Mr DONABEDIAN Eddy

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	8	8+2 pouvoirs

Date de convocation

13 octobre 2012

Date d'affichage

26 octobre 2012

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC L' OFFICE DES SPORTS D'AVALLON
DELIBERATION 1/OCTOBRE 2012**

Comme chaque année, les enfants à partir de 6 ans, peuvent participer aux ateliers d'initiation sportive, organisés par l' Office des Sports d' Avallon , le lundi de 17 H à 18 H pour une cotisation annuelle de 25 € par enfant.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge les séances entre le 10 septembre 2012 et le 5 juillet 2013 au prix de 35 € de l'heure (tarif identique depuis 2008) ainsi que l'adhésion annuelle de 25 € et autorise le maire à signer la convention avec l' ODSAA et à procéder au mandatement des sommes appelées.

Mme Muller arrive à 20 H 45 pour aborder le 2^{ème} sujet à l'ordre du jour.

**FIXATION DU LOYER DE LA NOUVELLE BOULANGERIE
DELIBERATION 2/OCTOBRE 2012**

La Commune étant propriétaire des murs, elle ne peut pas répercuter le montant du capital sur le locataire. Aussi compte tenu du montant des intérêts de l'emprunt qui

financera le bâtiment et du montant des équipements de boulangerie installés dans les locaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer de la nouvelle boulangerie à 350 € HT soit 418.60 € TTC. Puisque le budget du commerce est assujéti à la TVA qui sera récupérée par le commerçant.

Ce montant de loyer tient compte du fait que le repreneur devra également se loger.

**VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2012
DU COMMERCE ET DE LA COMMUNE
DELIBERATION 3/OCTOBRE 2012**

Après délibération, le conseil municipal décide de voter les modifications suivantes au budget 2012 du commerce :

Article 627	Services bancaires	+ 150.00 €
Article 6611	Intérêt des emprunts	- 150.00 €

Après délibération, le conseil municipal décide voter les modifications suivantes au budget 2012 de la commune :

7713 Don	+ 4 000.00 €	023 virement en investissement	4 000.00 €
021/00 virement fonctionnement	4 000.00 €	2313/000 construction	8 500.00 €
16411/000 emprunts	4 500.00 €		
132/00 subvention équipement	6 468.00 €	2111/000 terrains nus	6 468.00 €
TOTAL Recettes	18 968 €	TOTAL Dépenses	18 968 €

**SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DU COMMERCE : DELIBERATION 4/OCTOBRE 2012**

Après étude des propositions des 2 organismes la SMABTP et la SFS, le Conseil municipal décide de souscrire l'assurance dommage ouvrage pour le commerce auprès de la SFS au taux de 1.104 % et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette souscription.

**CONSULTATION DE TRAVAUX DU LOT 1 POUR LE COMMERCE
DELIBERATION 5/OCTOBRE 2012**

Après étude des 2 propositions, le Conseil municipal demande qu'une consultation soit faite sur les 2 versions. Nous demanderons à l'architecte d'établir un dossier avec ces 2 options.

Une première réunion de chantier avec les entreprises a eu lieu et les travaux devraient débuter dans une quinzaine de jours.

**VOTE DES TRAVAUX DE L' AUTEL DE LA CHAPELLE DU BEUGNON
DELIBERATION 6/OCTOBRE 2012**

L'autel était entouré d'un coffrage en bois détérioré par le temps. Après l'avoir retiré, il s'est avéré plus judicieux de restaurer l'autel par des enduits à la chaux.

La personne chargée des restaurations murales a chiffré le coût de cette restauration à 1 800 €.

Après délibération, le Conseil municipal vote la restauration de l'autel pour 1 800 € par Mme ROUANET Magali d' Essert, cette somme sera restituée à la commune par un don des Amis de la chapelle du Beugnon.

L'architecte Mr Cazelles a chiffré la dernière tranche de travaux de restauration de la chapelle du Beugnon à 66 080.00 € HT, honoraires de l' Architecte compris.

**PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES
DELIBERATION 7/OCTOBRE 2012**

L'indivision Pradel propose au conseil municipal l'achat de la parcelle AE 53 vers l' abreuvoir au Val Ste Marie ainsi qu'une bande de terrain d'environ 6 m de large le long de la voirie sur la parcelle AE 51 pour la somme de 3 000 €.

Le conseil municipal a zoné dans le PLU la parcelle 51, parcelle à gauche de l'entrée du château, en emplacement réservé afin d'y mettre un parking pour la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal refuse la proposition telle qu'elle a été faite car elle juge la bande trop étroite pour assurer la sécurité du stationnement sur la rue du château très passagère.

Le conseil souhaite la totalité de la parcelle AE 51, mise en emplacement réservé dans le PLU, afin de pouvoir rentrer et manœuvrer sur le parking avec un accès indépendant de la rue du château.

Un courrier sera adressé aux propriétaires dans ce sens.

**DEGREVEMENT DE FACTURES D'EAU POUR FUITES
DELIBERATION 8/OCTOBRE 2012**

Un nouveau décret relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur paru le 24 septembre 2012, prévoit qu'un abonné qui a eu une consommation d'eau anormale due à une fuite de canalisation après compteur (excepté les fuites dues à des appareils ménagers et à des équipements sanitaires ou de chauffage), peut obtenir l'écrêtement de sa facture au double de la moyenne de sa consommation habituelle, en fournissant dans le mois suivant la réception de la facture, une facture d'une entreprise de plomberie qui mentionne la localisation de la fuite, son motif et la date de sa réparation.

Après délibération et étude des 2 demandes de dégrèvement, Mme Macadoux Suzanne se verra dégrévée selon le principe ci-dessus de 135 M3 soit 121.82 € (moyenne de 45m3 x2 soit 90m3 facturés) compte tenu de la fourniture d'une facture d'un plombier. Quant à Mr et Mme Pla, ils se verront octroyer une détaxe sur la consommation excédentaire à celle habituelle soit 190 m3 (212 m3-22m3).

Une réduction de titre sur les taxes de l' Agence de l'Eau (190 m3 x 0.35235€) de 66.94 € sera opérée sur le montant de la facture de Mr et Mme PLA.

**TARIFS 2012/2013 DE LA CANTINE SCOLAIRE
DELIBERATION 9/OCTOBRE 2012**

En application des dispositions du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles sont désormais fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Le prix de revient d'un repas, denrées alimentaires et frais annexes, est de 7.04 € par repas.

Etant donné la baisse de fréquentation de la cantine, les frais fixes restant les mêmes, le coût de revient augmente, c'est pourquoi le conseil municipal décide de fixer le prix des repas servis à la cantine à partir du 1^{er} novembre 2012 à :

Enfants 3 €20

Adultes 4 € 00

QUESTIONS DIVERSES

Amélioration de l'habitat :

Une réunion publique d'information aura lieu lundi 29 octobre 2012 à 19 H à la salle des fêtes d'Arcy pour l'amélioration de l'habitat. Après diagnostic d'un cabinet, des subventions pour rénover pourront être accordées aux propriétaires ou aux bailleurs, selon un plafond de revenus.

Chaufferie :

Les travaux de la chaufferie granulée de la Mairie-Ecole sont en train de se terminer, quelques réglages sont encore à faire. Une visite des locaux sera organisée pour la population et les élus de la CCECY en présence d'une personne du Conseil Régional, qui a subventionné ce projet.

Eclairage public :

Nous attendons les devis pour la zone d'ombre au niveau de l'école et l'augmentation de la puissance avenue de la Gare.

Journées du Patrimoine :

Mme Lazzari fait part du courrier de Mr Régnier, président des Amis de la Chapelle du Beugnon. Lors des journées du patrimoine des 15 et 16 septembre étaient organisés une exposition de peintures dans la chapelle, une exposition rétro-photos dans l'ancienne école et un marché artisanal agrémentés d'une visite commentée de la chapelle et du hameau du Beugnon. Ce qui a attiré environ 500 personnes : bilan très positif.

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Cure :

Mr Fischer demande aux conseillers municipaux de sensibiliser les administrés sur l'enquête publique sur le PPRI qui a lieu en ce moment. Le cahier d'enquête publique est disponible en mairie jusqu'au vendredi 26 octobre 2012, date de sa clôture.

Voirie :

Mr Chevrier fait part du très mauvais état de la voirie de l'avenue de la Gare, et des chutes qui ont eu lieu avec le problème de dérèglement de l'éclairage public.

Lors de l'entretien de voirie prévu prochainement place de la Gare, nous verrons avec l'entreprise pour boucher les trous avant de prévoir une réfection complète en 2013.

Eclairage :

Mr Donabedian pose la question de l'éclairage des bacs de tri lors de leur transfert en face le foot.

Il en profite pour remercier la Commune de Vermenton qui prête le terrain de football de Vermenton à l'équipe d' Arcy pour les entraînements nocturnes.

La séance est levée à 23 H 10.

Le Maire,

